

RAPPORT

Schéma régional des carrières d'Île-de-France

Annexe 2 – Les éléments sur les bassins d'exploitation d'intérêt stratégique



SNP – DRIEAT

Dans ce document est présenté :

→ les éléments (superficie, nombre de carrières autorisées, la production, l'intérêt de la ressource) sur les bassins d'exploitation d'intérêt stratégique

La notion de bassins d'exploitations stratégiques a été introduite pour faciliter la prise en compte du SRC au niveau des documents d'urbanisme (**Figure 1**). Il s'agit non pas directement de gisements mais de territoires au sein desquels se trouvent des gisements d'intérêt, et qui appellent à une gouvernance spécifique pour une exploitation rationnelle et soutenable des matériaux qui s'y trouvent (**Figure 2**). A l'échelle de ces bassins, une réflexion est à engager sur la gestion des ressources minérales à moyen et long terme : préservation des gisements de l'urbanisation, exploitation exemplaire et de long terme, gestion et arbitrage des conflits d'intérêt et d'usage, exploitation en souterrain en fonction des contraintes techniques et économiques, réaménagement et gestion de l'après-carrière, etc. Ces enveloppes territoriales ont été élaborées de manière coordonnée entre Sdrife et SRC, permettant une cohérence entre les deux exercices de planification. Cette notion de bassin, même si elle a pu évoluer dans sa dénomination, est le prolongement d'une réflexion engagée depuis 25 à 30 ans dans le but de préserver et gérer l'accès à la ressource : elle figurait notamment dans le Sdrif de 1994, le Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux de 1999, le Sdrif de 2013, les Schémas départementaux de carrières de 2014, et le SDRIF-E.

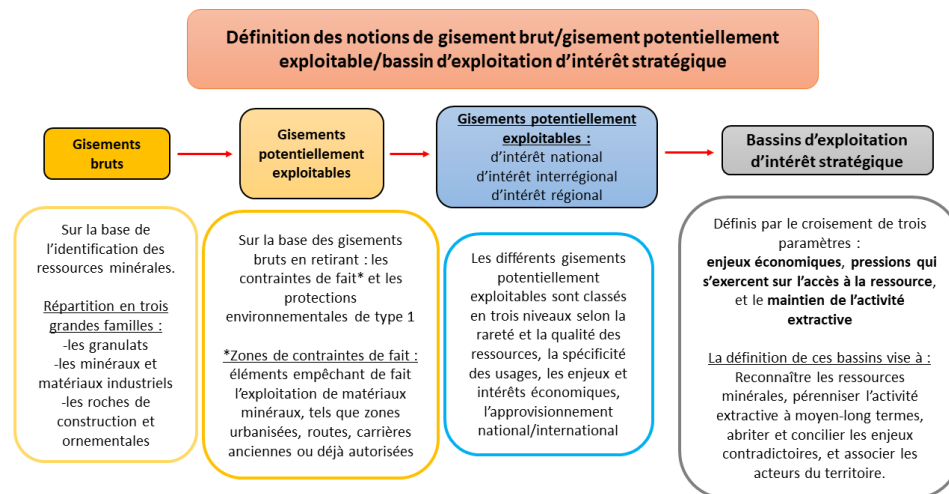


Figure 1 : La définition des différentes notions dans le SRC.

SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES 2026

Gisements* d'intérêt au sein des bassins d'exploitation stratégiques

Gisements potentiellement exploitables* au sein des bassins d'exploitation stratégiques

Intérêt national

- Gypse
- Sables extra-siliceux
- Argiles nobles pour céramiques et réfractaires

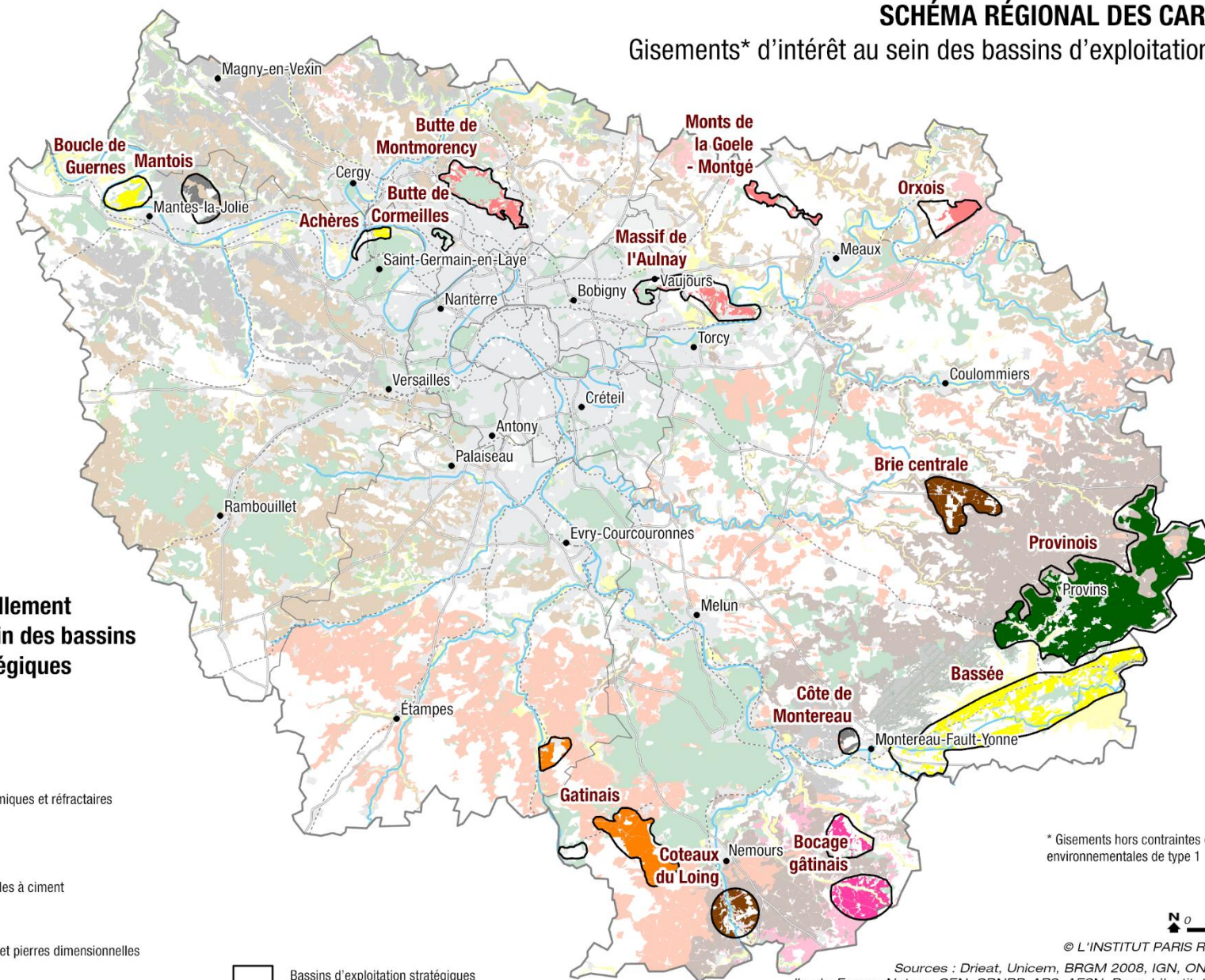
Intérêt interrégional

- Granulats alluvionnaires
- Calcaires, marnes et argiles à ciment

Intérêt régional

- Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles
- Silex et chailles

Bassins d'exploitation stratégiques



* Gisements hors contraintes de fait et protections environnementales de type 1

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2026

Sources : Driat, Unicem, BRGM 2008, IGN, ONF, Driaaf, CD, Ile-de-France Nature, CEN, CBNBP, ARS, AESN, Drac, L'Institut Paris Region



▲ **Figure 2** : Carte des gisements potentiellement exploitables d'intérêt national, interrégional, régional au sein des bassins d'exploitation d'intérêt stratégique (traitement IPR2026)

La Bassée

Gisements de granulats alluvionnaires bruts : 15787 ha

Gisements de granulats alluvionnaires potentiellement exploitables : 7740 ha

Nb de carrières autorisées en 2024 : 19 (1821 ha)

Production en 2024 : 2 193 500 t (des variations sans tendance nette depuis 2020)

(Figure 3)

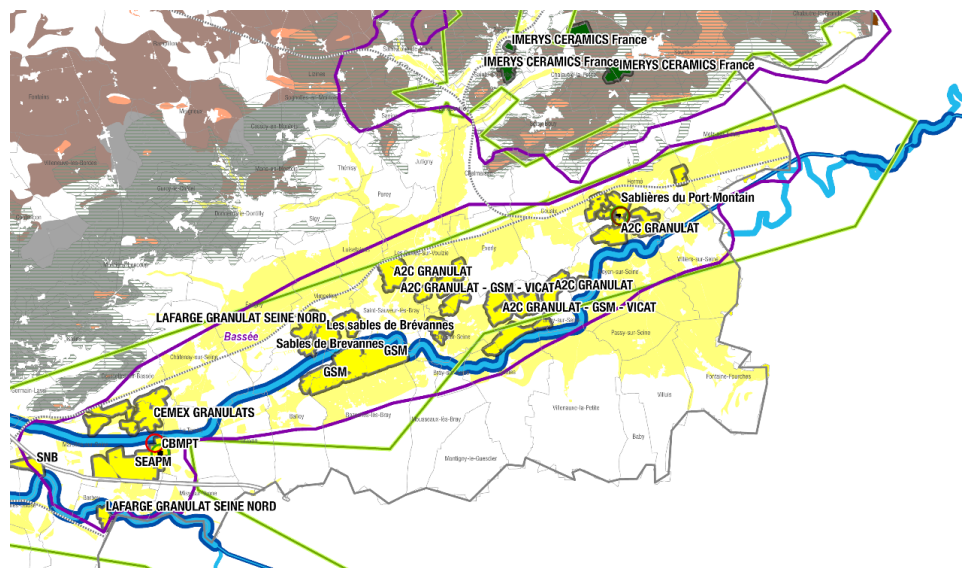


Figure 3 : Les carrières autorisées en 2024 en Bassée (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

La vallée de la Bassée est une vaste plaine alluviale située en amont de l'agglomération parisienne, entre la confluence de l'Aube et de la Seine en amont, et celle de la Seine et de l'Yonne en aval. Elle abrite le dernier grand gisement de granulats alluvionnaires de la région, correspondant aux terrasses alluviales de haut et bas niveaux et alluvions modernes de lit majeur en vallée de Seine. En effet, les bassins d'exploitation de granulats alluvionnaires présents en vallée de Marne et d'Oise, actifs dans les années 1990 et 2000, sont aujourd'hui arrivés en fin

d'exploitation. La Bassée est un territoire où convergent de multiples enjeux : en plus de sa richesse en sables et graviers alluvionnaires, elle compte des aquifères considérables, stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la région parisienne. Ce territoire, fortement lié à la dynamique du fleuve, abrite aussi une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels d'une grande richesse floristique et faunistique dont un certain nombre d'entre eux sont menacés de disparition. Elle accueille ainsi la plus grande et l'une des dernières forêts alluviales du Bassin parisien ; elle comporte également un ensemble de prairies humides particulièrement riches sur les plans floristique et phytoécologique, ainsi qu'un réseau de noues et de milieux palustres d'un très grand intérêt.

De nombreux outils réglementaires ont été mis en place pour faire reconnaître cette richesse écologique dans les politiques : Znieff de type 1 et 2, réserve naturelle nationale, réserve naturelle régionale, arrêté de protection de biotope, réserve ornithologique. En 1999, l'intérêt écologique de la Bassée est reconnu par l'Union Européenne et a fait l'objet de désignation en site Natura 2000. Ainsi ce territoire a été désigné au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" sous le nom "la Bassée" et de la Directive "Oiseaux" sous la dénomination "Bassée et plaines adjacentes".

La Boucle de Guernes

Gisements de granulats alluvionnaires bruts : 1517 ha

Gisements de granulats alluvionnaires potentiellement exploitables : 855 ha

Nb de carrières autorisées en 2024 : 3 (123 ha)

Production en 2024 : environ 400 000 t (tendance à la baisse depuis 2020) (Figure 4).

Ce bassin est situé au sein d'un méandre de la Seine, en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large, comportant un gisement de granulats alluvionnaires alimentant notamment l'ouest de la région. Ce bassin a connu une forte activité des années 1970 aux années 1990 et arrive actuellement en fin d'exploitation.

Ces boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires : Znieff de type 1 et 2, ZICO, puis Natura 2000.

Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune. Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau situés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau. On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages prénuptiaux ou postnuptiaux. Le site revêt ainsi un intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Édicnème criard ou l'Alouette lulu. On peut aussi y rencontrer d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...). La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (île de loisirs des boucles de seine) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale.

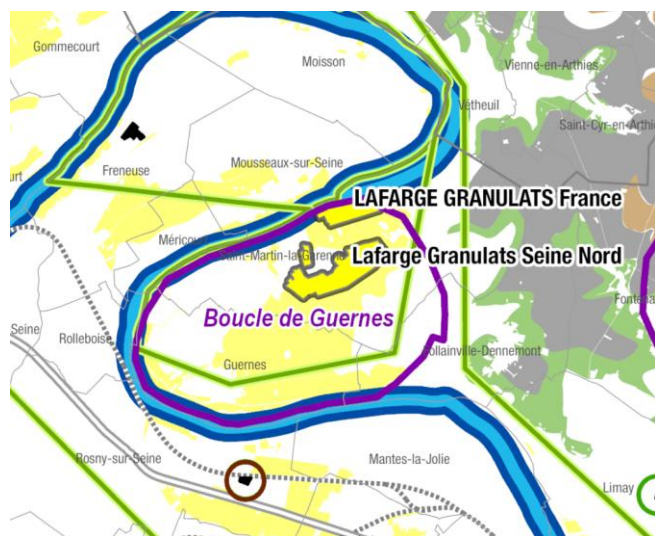


Figure 4 : Les carrières autorisées en 2024 dans la boucle de Guernes (source fichier carrière 2024 IPR-DRIAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le Secteur d'Achères

Gisements de granulats alluvionnaires bruts : 647 ha

Gisements de granulats alluvionnaires potentiellement exploitables : 266 ha

Nb de carrières autorisées en 2024 : 2 (156 ha)

Production en 2024 : entre 600 000 et 700 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (**Figure 5**).

Le bassin de granulats alluvionnaires du secteur d'Achères est exploité depuis les années 1970, avec une partie effectuée en préalable au projet de port Seine Métropole Ouest qui se développera à la confluence de la Seine et de l'Oise, aménagement qui s'inscrit dans le cadre du déploiement du fret fluvial avec la mise en service du canal Seine Nord Europe (travaux et démarrage prévus en 2027-2028). Il est par ailleurs situé en continuité de la station d'épuration d'Achères, plus grande station d'épuration régionale. Ce secteur a fait l'objet d'une reconnaissance en Znieff de type 1 en 1997 (« Parc agricole et plans d'eau d'Achères »), justifiée par son intérêt ornithologique tant pour l'accueil des migrateurs (notamment anatidés et limicoles) que pour la nidification (reproduction du Tadorne de Belon). Toutefois ce site apparaît aussi relativement dégradé d'un point de vue environnemental, étant concerné par une importante pollution des sols liée à l'épandage des eaux usées de la Ville de Paris pendant plus d'un siècle jusqu'en 2000 (pollution aux métaux lourds : cadmium, mercure, arsenic et plomb). La recommandation OP8 du schéma départemental des carrières des Yvelines de 2013 suggère les éléments suivants concernant la pollution des sols : « Dans l'objectif de tenir compte de ces impacts, il est préconisé pour tous les projets de carrières réalisés sur cette zone de respecter la méthodologie édictée par le Ministère de l'Ecologie dans le domaine des sites et sols pollués et notamment de la note ministérielle du 8 février 2007.

Conformément à la doctrine « sites et sols pollués », les études d'impacts des projets de carrières sur ces zones devront comprendre un schéma conceptuel permettant de préciser :

- les sources de pollution,
- les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques permettant de déterminer l'étendue des pollutions,
- une description des enjeux à protéger (populations riveraines, les usages des milieux et de l'environnement, les milieux d'exposition, et les ressources naturelles à protéger),
- l'élaboration d'un plan de gestion ayant pour objectifs :
 - o la maîtrise des sources de pollution,
 - o la maîtrise des impacts.

Pour la maîtrise des risques, des restrictions d'usage pourront intervenir. Elles seront mises en oeuvre, une fois le site exploité, conformément aux objectifs de réhabilitation qui prennent en compte l'usage futur envisagé et les risques résiduels évalués. Le traitement des sites pollués dépendra des évaluations quant à l'impact sanitaire et environnemental et de l'usage auquel le site est destiné. Aussi, il est essentiel que la connaissance des risques résiduels soit accessible, en particulier pour tout acquéreur potentiel des terrains. Ce dernier devra pouvoir acheter les terrains en parfaite connaissance de leur état, et pouvoir vérifier que celui-ci est bien compatible avec l'usage qu'il envisage ».



Figure 5 : Les carrières autorisées en 2024 dans le secteur d'Achères (source fichier carrière 2024 IPR-DRIAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Les Monts de la Goële -Montgé

Gisements de gypse bruts : 938 ha

Gisements de gypse potentiellement exploitables : 692 ha

Nb de carrières autorisées en 2024 : 1 (50 ha – exploitation à ciel ouvert)

Production en 2024 : entre 300 000 et 400 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (Figure 6).

Le bassin de gypse des Monts de la Goële – Montgé est exploité par la société Knauf depuis les années 1990 (ou plus ancien ?), avec actuellement une carrière à ciel ouvert, en lien avec l'usine de fabrication de plaques de plâtre de Saint-Soupplets, qui fournit environ 20 % de la production nationale. Cette exploitation s'adosse à la forêt régionale de Montgé, entité boisée de près de 560 ha, qui s'est créée au cours d'acquisitions foncières menées par l'Agence des Espaces Verts (AEV) dans le cadre de la mise en place d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) en 1973. Cette forêt est composée d'une multitude de petites propriétés anciennement privées dont la gestion – et non-gestion - a abouti à des peuplements aux profils très variables en termes de composition, de structure, d'âge, de qualité, etc, et où le châtaigner occupe une place importante. La richesse écologique de ce secteur est reconnue par une Znieff de type 1 « Les buttes de Montgé », ainsi que par un Espace naturel sensible.

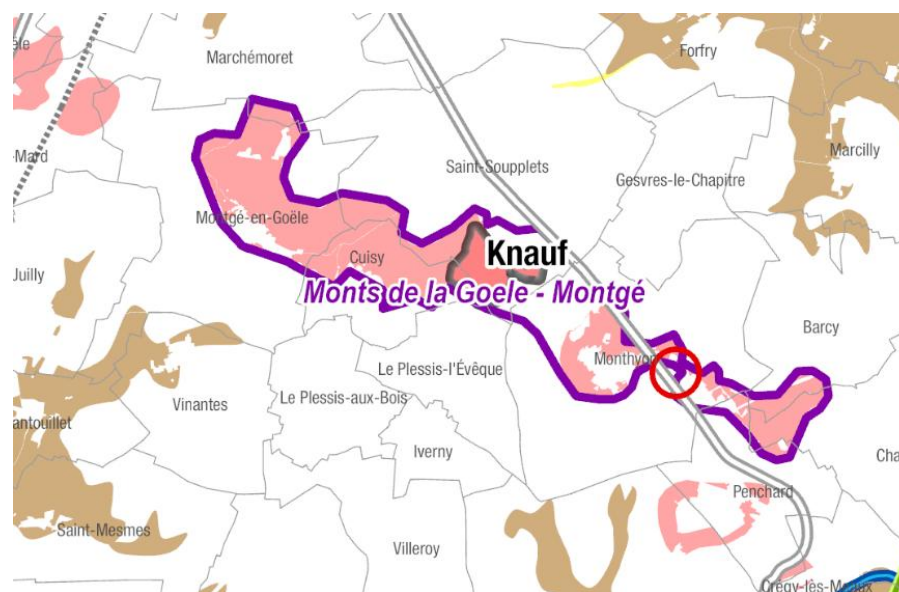


Figure 6 : Les carrières autorisées en 2024 dans les Monts de la Goële-Montgé (source fichier carrière 2024 IPR-DRIAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le Massif de l'Aulnay

Gisements de gypse bruts : 2639 ha

Gisements de gypse potentiellement exploitables : 1159 ha

Nb de carrières autorisées : 4 (341 ha – exploitation à ciel ouvert à l'ouest, en souterrain à l'est)

Production en 2024 : 817 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020)

(Figure 7).

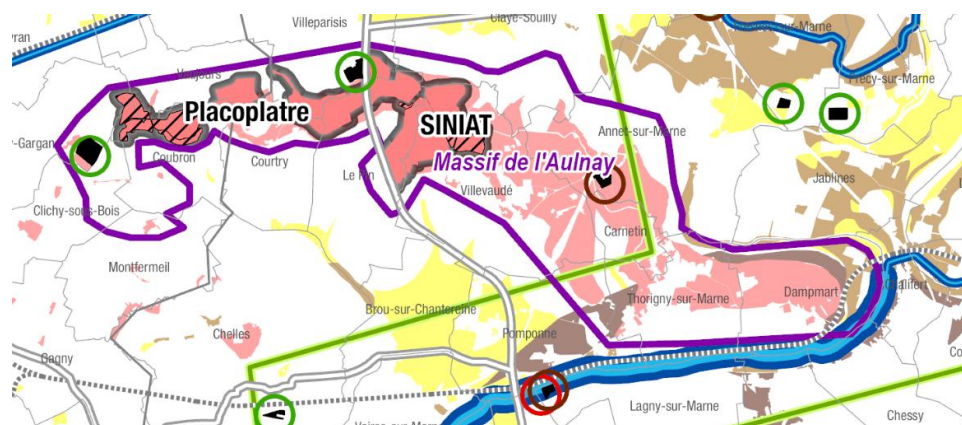


Figure 7 : Les carrières autorisées en 2024 dans le massif de l'Aulnay (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le massif de l'Aulnay correspond à une butte témoin située à cheval entre Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis et comportant d'importants gisements de gypse. Les exploitations actuellement actives produisent près de 25 % de la production nationale de gypse et alimentent les sites industriels de Placoplatre à Vaujours et de Siniat au Pin. Pour les exploitations à ciel ouvert, les trois bancs de gypse sont exploités.

Sur sa partie ouest - exploitée en souterrain - se trouvent des boisements reliques de la mythique Forêt de Bondy qui s'étendait sur 2 800 hectares au 18^e siècle et dont il ne reste aujourd'hui plus qu'environ 400 hectares séparés en quatre entités : la Forêt Régionale de Bondy, le Bois de la Couronne, le Bois du Renard et le Bois de Bernouille. Ils sont composés de vieux chênes sessiles, de châtaigniers, de charmes... Ces boisements accueillent un important réseau de

mares forestières, où l'on retrouve notamment la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), batracien emblématique des forêts caducifoliées. Cette zone forestière joue également un rôle de poumon vert de l'Est parisien, constitutif de la ceinture verte d'Ile-de-France.

Ce bassin est concerné par une Znieff de type 1 (Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan) et une Znieff de type 2 (Massif de l'Aulnoye, parc de Sevran et la Fosse Maussoin). Le Bois de Bernouille est protégé par un arrêté de protection de biotope. Le bassin recoupe également la zone Natura 2000 ZPS « Sites de Seine - Saint - Denis ».

Les Buttes de Cormeilles

Gisements de gypse bruts : 279 ha

Gisements de gypse potentiellement exploitables : 7 ha

Nb de carrières autorisées : 1 (244 ha)

Production en 2024 : entre 200 000 et 300 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (Figure 8).

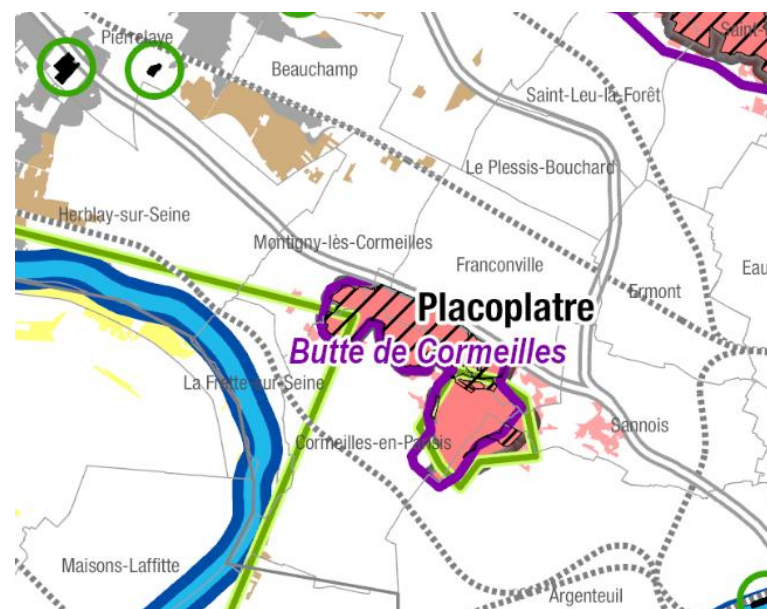


Figure 8 : Les carrières autorisées en 2024 dans les buttes de Cormeilles (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Les buttes du Parisis - Butte de Corneilles, Butte de Sannois, Butte des Châtaigniers et Butte d'Orgemont – totalisant 640 ha, aujourd'hui boisées, offrent un poumon vert dans un secteur très urbanisé de la région, prisé par les habitants. Ces buttes renferment d'importants gisements de gypse, exploités à partir 1832 par la société Plâtres Lambert, à l'origine de la plus grande carrière de gypse à ciel ouvert d'Europe, et la butte de Corneilles est exploitée actuellement par l'entreprise Placoplatre. L'exploitation du gisement s'est d'abord opérée à ciel ouvert pour se poursuivre en souterrain.

Très morcelées et cernées par l'urbanisation, les buttes du Parisis font l'objet d'un vaste plan de réaménagement depuis le début des années 1990, sous la conduite d'Ile-de-France Nature. Classées Espaces naturels sensibles, elles font l'objet d'un droit de préemption et sont progressivement acquises et gérées par l'agence régionale. La forêt régionale des buttes du Parisis est constituée en grande partie de boisements spontanés (frêne, robinier, érable), mais aussi de boisements plus anciens, avec une proportion importante de châtaigniers.

Les Buttes de Montmorency

Communes concernées : Baillet-en-France, Bessancourt, Béthemont, Bouffémont, Chauvry, Domont, Montlignon, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Prix et Taverny

Gisements de gypse bruts : 3751 ha

Gisements de gypse potentiellement exploitables : 1383 ha

Nb de carrières autorisées : 2 (1419 ha) (exploitation en souterrain)

Production en 2024 : entre 300 000 et 400 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (**Figure 9**).

La butte de Montmorency renferme le gisement de gypse le plus important et l'un des plus purs de France, exploité depuis 200 ans. Cette exploitation est menée exclusivement en souterrain et seule la première masse de gypse, située à environ 80 m de profondeur, est exploitée (sociétés Placoplatre et Lafarge). Cette exploitation fait l'objet de contestations de la part d'associations environnementales, notamment à cause des risques d'effondrements en surface. Sur la butte s'étend la forêt domaniale de Montmorency, plus grande forêt du Val-d'Oise, accueillant près de 5 millions de visiteurs par an. Ancienne forêt de chasse royale, dominée par les châtaigniers (à 70%), elle s'étend sur un secteur vallonné, parsemé de sites historiques, étangs, belvédères, arbres remarquables... Cette forêt se trouve aujourd'hui fragilisée par le changement climatique (maladie de l'encre).

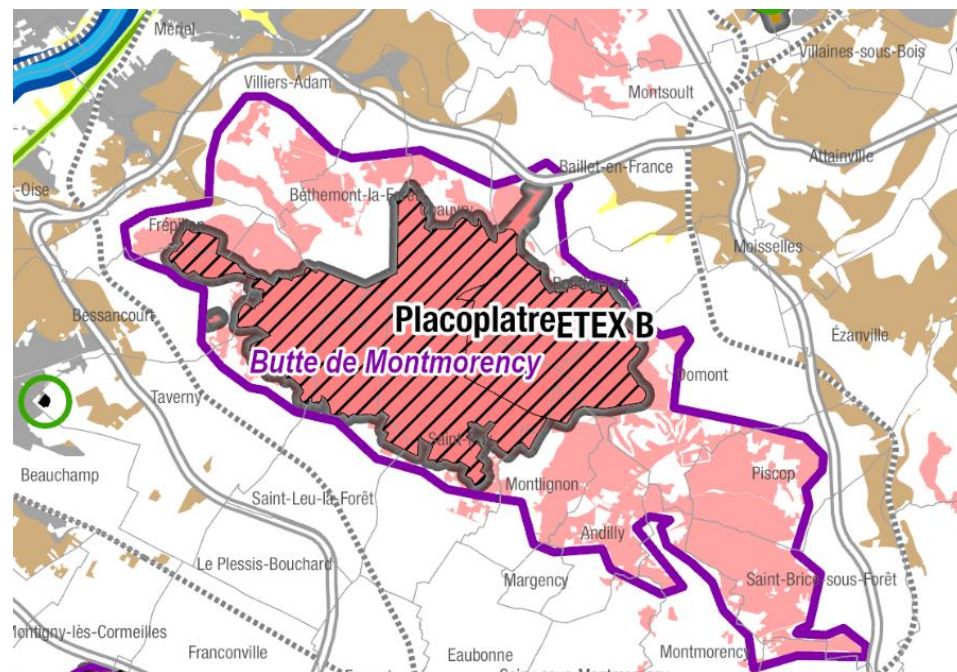


Figure 9 : Les carrières autorisées en 2024 dans les buttes de Montmorency (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

L'Orxois

Gisements de gypse bruts : 953 ha

Gisements de gypse potentiellement exploitables : 931 ha

Nb de carrières autorisées : 0

Production en 2024 : 0 (**Figure 10**).

Dans le bassin Orxois, les formations de gypse, de 16 à 18 m d'épaisseur totale, se limitent à deux masses principales. Ce territoire ne comporte aujourd'hui aucune exploitation en activité mais a fait l'objet d'exploitations anciennes. Les traces administratives témoignent de l'exploitation d'une dizaine de carrières souterraines sur la commune de Cocherel au cours du XIX^{ème} siècle.

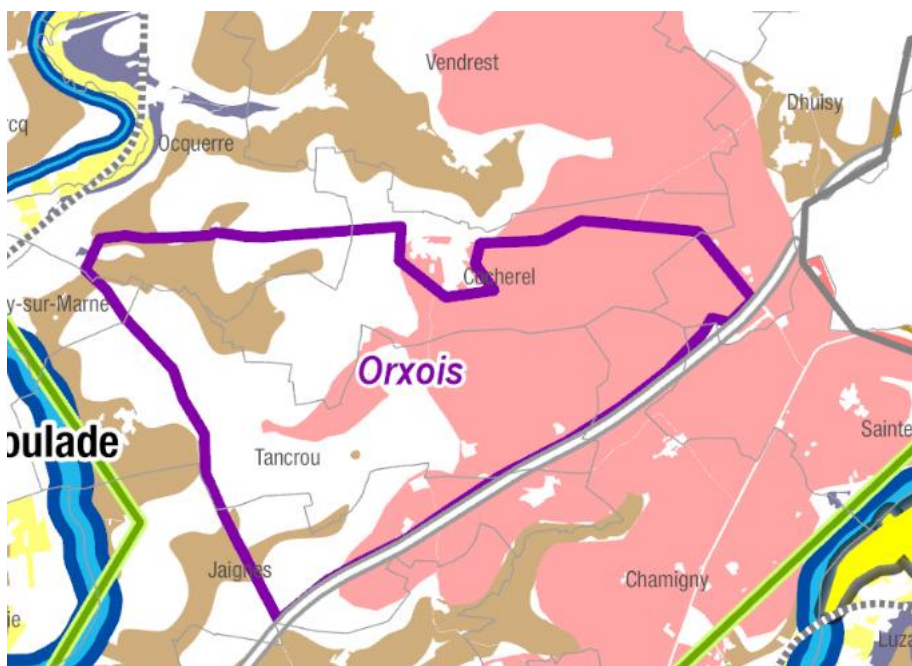


Figure 10 : Les carrières autorisées en 2024 dans l'Orxois (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le Provinois

Gisements d'argiles kaoliniques bruts : 19298 ha

Gisements d'argiles kaoliniques potentiellement exploitables : 16963

Nb de carrières autorisées : 5 (149 ha)

Production en 2024 : 8 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (Figure 11).

Le bassin d'argiles kaoliniques du Provinois est reconnue d'un point de vue géologique pour la qualité et la variété de ces argiles kaoliniques. Celles-ci sont en effet presque exclusivement formées de kaolinite et de quartz, les teneurs en alumine et silice leur conférant un caractère réfractaire et une plasticité déterminants pour tous leurs usages. Les gisements peuvent atteindre 10

à 15 m de puissance. L'exploitation des argiles kaoliniques se fait aujourd'hui à ciel ouvert (dans le passé, elle se réalisait en souterrain, le plus souvent en galeries de plain-pied, en descenderies ou en puits).

Les exploitations d'argiles se trouvent en proximité de la vallée de la Voulzie, qui entaille le plateau de Brie. On trouve dans ce secteur de vastes cultures céréalières sur les zones de plateaux, avec fermes et bosquets, de nombreux coteaux secs sur les flancs des vallées et des milieux humides en fond de vallon. Ce secteur est concerné par une problématique eau potable, avec des périmètres de protection de captages immédiats et rapprochés importants, les sources étant exploitées par Eaux de Paris. En termes de flore, les espèces d'intérêt occupent de petites stations sur les coteaux calcaires et dans les zones humides en fond de vallée. On retrouve par exemple le Polygale amer sur les coteaux thermophiles et l'Anémone fausse-renoncule dans les vallons. La Voulzie comporte aussi des zones de reproduction privilégiées pour des espèces de poissons et de libellules.

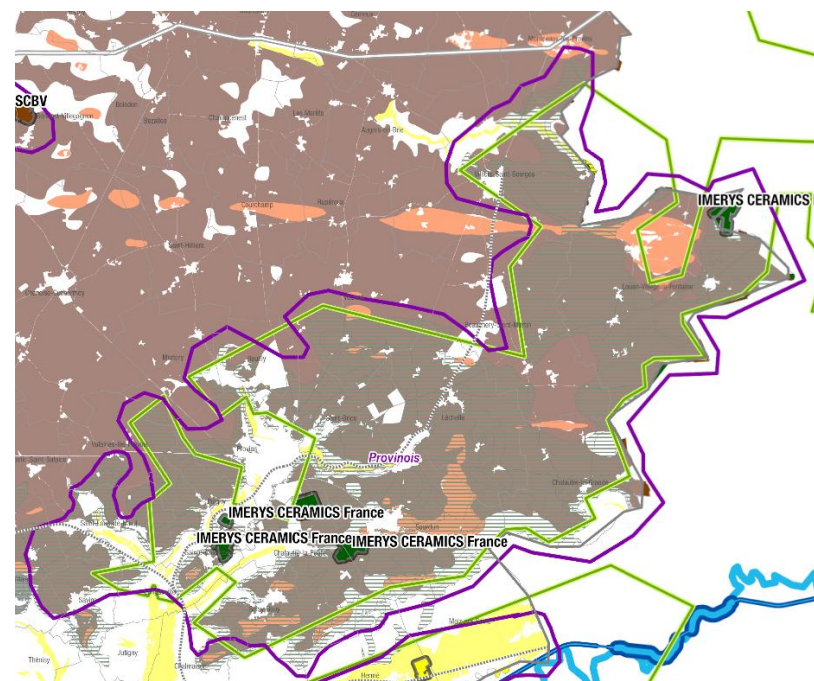


Figure 11 : Les carrières autorisées en 2024 dans le Provinois (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le Gâtinais

Gisements de sables extra-siliceux bruts : 5693 ha

Gisements de sables extra-siliceux potentiellement exploitables : 4598 ha

Nb de carrières autorisées : 8 (388 ha)

Production en 2024 : 1 365 700 t (tendance à la baisse depuis 2020) (Figure 12).

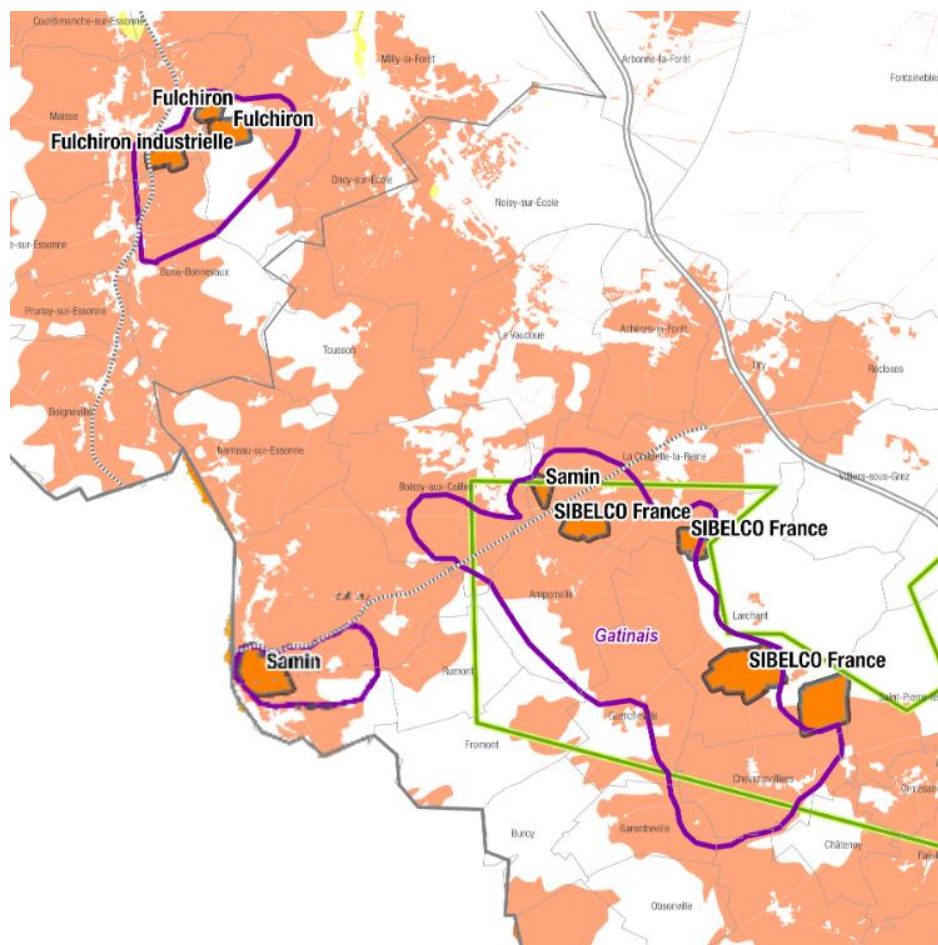


Figure 12 : Les carrières autorisées en 2024 dans le Gâtinais (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le bassin de sables extra-siliceux du Gâtinais s'inscrit au sein d'un gisement de sables et grès de Fontainebleau (Oligocène inférieur, ex-Stampien) s'étendant entre l'Essonne et le sud de la Seine-et-Marne sur près de 50 km de Nemours à Étampes et Dourdan, et considéré en quantité et en qualité comme un des gisements de sables extra-siliceux les plus purs à l'échelle européenne. Les carrières se concentrent entre les vallées de l'Essonne et du Loing, au sud et à l'ouest de la Forêt de Fontainebleau, autour du « cirque » de Larchant (Larchant, La Chapelle-la-Reine, Bourron-Marlotte) et sur les coteaux et plateaux surplombant la vallée de l'Essonne (Maisse, Milly-la-Forêt, Buthiers) ; elles alimentent plusieurs installations industrielles localisées directement sur les sites de carrières ou à proximité (Saint-Pierre les Nemours).

Ce bassin jouxte des espaces où les enjeux environnementaux sont importants, étant situé en proximité du massif de Fontainebleau dans sa partie est (forêt de la Commanderie) et au niveau de la vallée de l'Essonne dans sa partie ouest. La forêt de Fontainebleau constitue un réservoir écologique exceptionnel à l'échelle nationale, reconnu par de multiples inventaires et protections. Une frange du bassin est concernée par le site classé Bois de la commanderie et de la forêt domaniale de Larchant, interdisant spécifiquement l'exploitation de carrières. Le bassin recoupe une extrémité de la zone cœur de la réserve de biosphère Unesco de Fontainebleau et Gâtinais instaurée en 2018, accueillant notamment plus de 50 espèces de mammifères et 3 000 espèces de coléoptères. La vallée de l'Essonne quant à elle entaille de multiples horizons géologiques, créant des milieux naturels d'une diversité et richesse remarquables. Les rebords du plateau et les versants accueillent un ensemble de milieux secs (pelouses calcaires et sablo-calcaires, landes, bois, chaos de grès), hébergeant des espèces et habitats caractéristiques, rares et, pour certaines espèces, en limite d'aire de répartition. Le fond de vallée abrite des zones humides préservées (forêts alluviales, marais, tourbières), dont certaines résultent de l'évolution de bas marais alcalins. Ces milieux sont reconnus par divers zonages : site classé de la Haute-Vallée de l'Essonne, zone Natura 2000... Des espèces faunistiques et en particulier des oiseaux (l'hirondelle de rivage, Busard cendré, Guépier d'Europe...), ainsi que diverses espèces d'entomofaune et de chauves-souris sont présentes sur le secteur en fonction de la présence ou non de milieux qui leur sont propices. L'ensemble du bassin fait partie du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Autres

La Brie centrale

Gisements de calcaires pour granulats bruts : 3650 ha

Gisements de calcaires pour granulats potentiellement exploitables : 2899 ha

Nb de carrières autorisées : 6 (478 ha)

Production en 2024 : 1 700 200 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (**Figure 13**).

Le bassin de calcaires pour granulats Brie centrale correspond à des calcaires d'origine lacustre, les calcaires de Champigny, épais de 10 à 20 mètres. Les calcaires sont concassés pour être utilisés comme substituts aux granulats alluvionnaires.

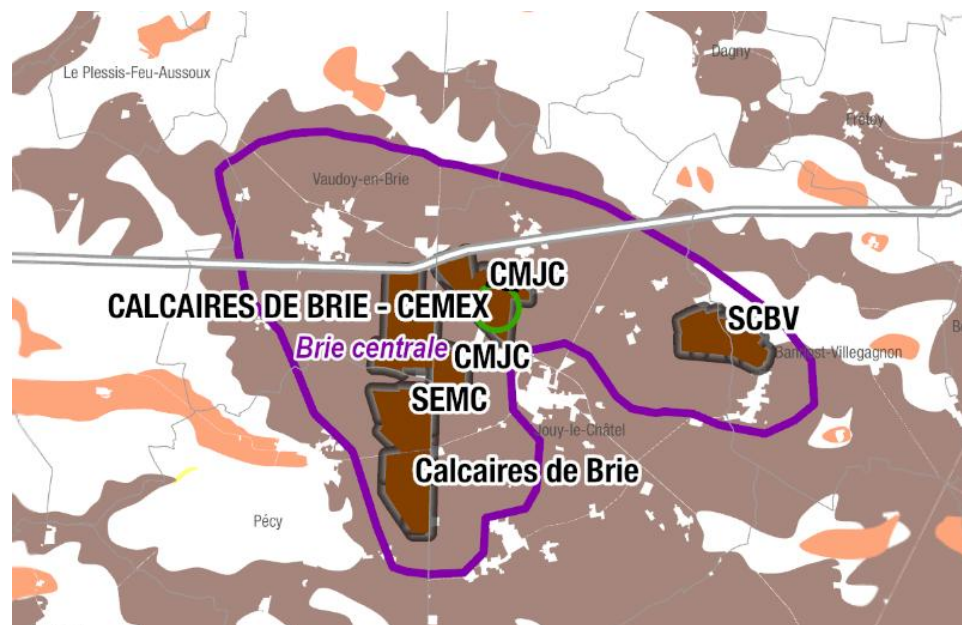


Figure 13 : Les carrières autorisées en 2024 dans la Brie centrale (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Les Coteaux du Loing

Gisements de calcaires pour granulats bruts : 2201 ha

Gisements de calcaires pour granulats potentiellement exploitables : 1634 ha

Nb de carrières autorisées : 2 (156 ha)

Production en 2024 : entre 200 000 et 300 000 t (des variations sans tendance nette depuis 2020) (**Figure 14**).



Figure 14 : Les carrières autorisées en 2024 dans les Coteaux du Loing (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le bassin Coteaux du Loing abrite les calcaires de Château-Landon, variation latérale des calcaires de Champigny, s'étendant entre le Loing et l'Yonne avec une puissance de l'ordre de 12 à 15 mètres.

Le Bocage gâtinais

Gisements de silex et chailles bruts : 3728 ha

Gisements de silex et chailles potentiellement exploitables : 3361 ha

Nb de carrières autorisée : 1 (116 ha)

Production en 2024 : entre 100 000 et 200 000 t (tendance à la baisse) (**Figure 15**).

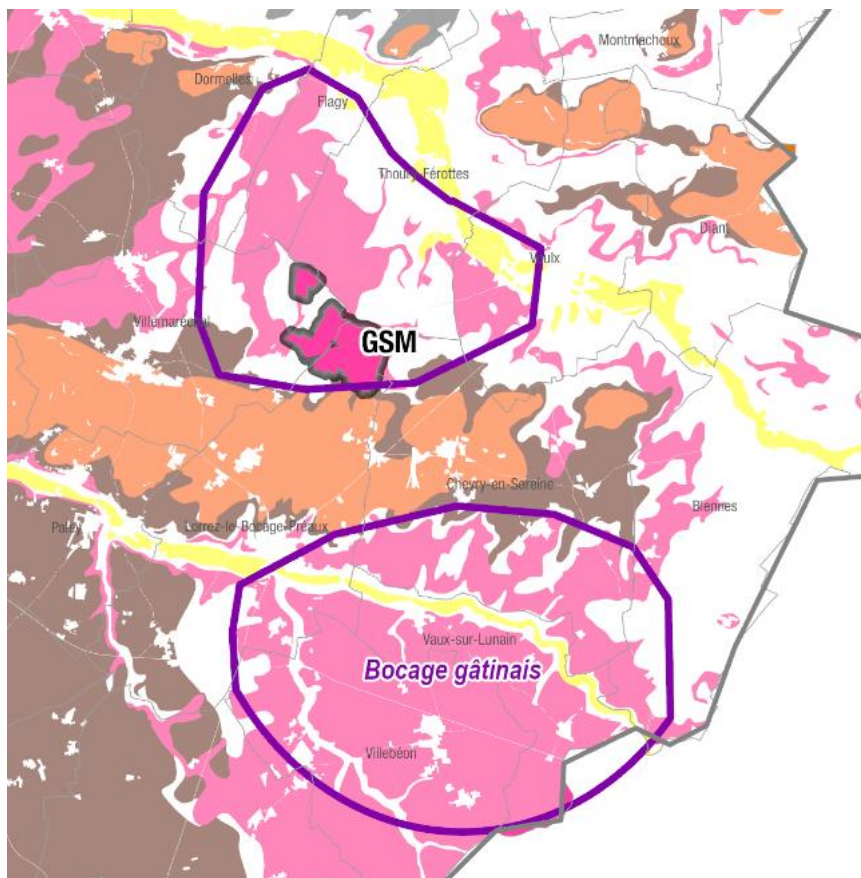


Figure 15 : Les carrières autorisées en 2024 dans le Bocage gâtinais (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le bassin Bocage gâtinais, regroupant des formations à chailles, éléments siliceux au sein de calcaires marins, se situe entre les vallées de la Seine et du Loing, sur le secteur de Saint-Ange-le-Vieil.

Le Mantois

Gisements de calcaires, marnes ou argiles à ciment bruts : 1325 ha

Gisements de calcaires, marnes ou argiles à ciment potentiellement exploitables : 958 ha

Nb de carrières autorisées : 0

Production en 2024 : 0 (396 000 t en 2017) (**Figure 16**).

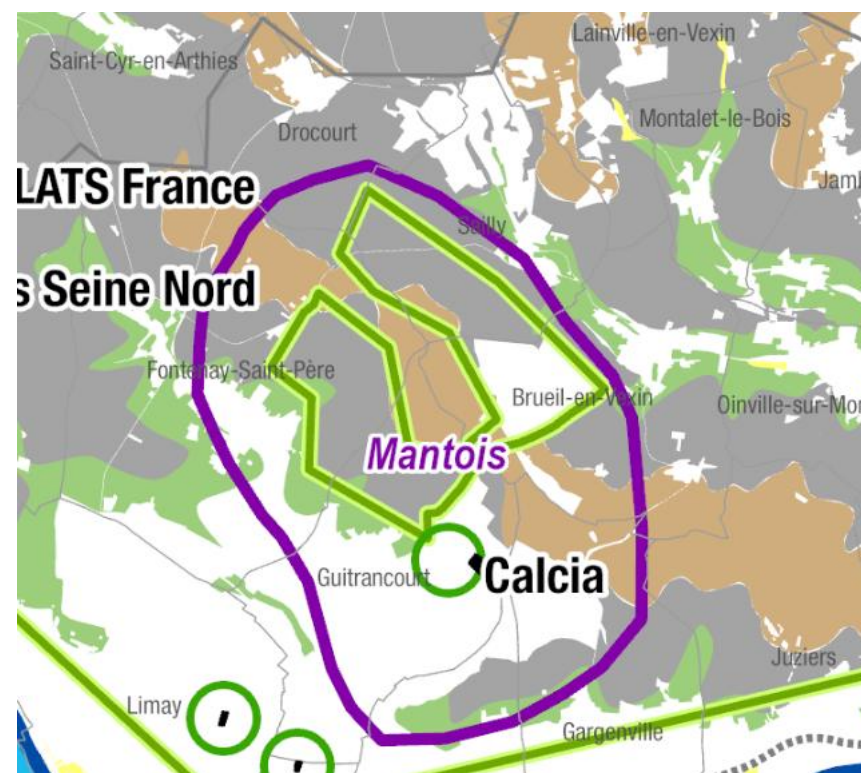


Figure 16 : Les carrières autorisées en 2024 dans le Mantois (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).

Le bassin du Mantois est constitué de calcaires grossiers du Lutétien utilisables pour la production de ciment par voie sèche. Ce bassin a été actif pendant plusieurs décennies, mais est arrivé en fin d'exploitation avec l'arrêt de la carrière de Guitrancourt en 2021 et de la dernière cimenterie d'Île-de-France située à Gargenville (le site existant toujours mais en tant que centre de broyage). Un projet de nouvelle carrière a été porté par la société Calcia à Brueil-en-Vexin mais face à de nombreuses oppositions et au terme d'une longue procédure judiciaire, ce projet a finalement été abandonné en 2022.

Le bassin comporte des milieux humides ou frais au niveau des émergences de la nappe des sables de Fontainebleau. Ils abritent un ensemble d'habitats remarquables (chênaies acidophiles, mares à potamot, formations à fougères) et des cortèges floristiques et faunistiques associés : espèces végétales protégées (Lobélie brûlante, Potamot à feuilles de renouée) ou rares (Centenille minime), oiseaux forestiers à enjeu (Bondrée apivore, Pic noir), chauves-souris pour lesquelles le corridor boisé est important, insectes protégés (Sympétrum noir) ou peu fréquents (Agrion délicat). Ces milieux sont reconnus par une Znieff de type I « Landes et mares du clos de Brayon à Gargenville », et sont menacés par la fermeture des milieux. La forêt des Moussus est un boisement neutrophile planté de châtaigniers, de frênes et de chênes, et classé espace naturel sensible. On y trouve la Raiponce en épi, espèce végétale menacée en Île-de-France. Ce bassin se trouve au sein du Parc naturel régional du Vexin français.

La Cote de Montereau

Gisements de calcaires, marnes ou argiles à ciment bruts : 553 ha

Gisements de calcaires, marnes ou argiles à ciment potentiellement exploitables : 340 ha

Nb de carrières autorisées : 0

Production en 2024 : 0 (Figure 17).



Figure 17 : Les carrières autorisées en 2024 dans la Côte de Montereau (source fichier carrière 2024 IPR-DRIEAT-UNICEM, traitement IPR2026).